

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 873

3 mai 2011

### SOMMAIRE

Aberdeen Global II .....	41859	Lhjrwing Dench S.A., SPF .....	41868
Ajax SPF S.A. ....	41868	Lux Electronic Company S.A. ....	41865
Aktiva Fonder Sicav .....	41862	Millepore S.A. ....	41863
Alix Venture S.à r.l. ....	41871	Mineta S.A. ....	41858
Allianz Global Investors Fund .....	41878	Nordtman Holding (Luxembourg) S.à r.l. .....	41904
Baikal S.A., SPF .....	41864	Oberheim S.A. ....	41864
B & B Bepuvo Holding S.A. ....	41858	Ocean Race S.A., SPF .....	41871
BDM Technologies Holding S.A. ....	41866	Odagon S.A. ....	41871
BEVA International s.à.r.l. ....	41900	PEH Quintessenz Sicav .....	41870
Cefarg Finance S.A. ....	41904	Renaissance Asset Managers Global Funds .....	41867
CEREP III Denmark S.à r.l. ....	41900	Seven Vegas S.A. ....	41868
CEREP III E S.à r.l. ....	41903	S & G International S.A. ....	41878
Chablis S.A. ....	41867	Société Anonyme d'Ingénierie et d'Exploi- tation de Mines - Aktiengesellschaft für In- genieurwissenschaft und Bergbau - SAIEM S.A. ....	41880
Charisma Sicav .....	41869	Sorinvest S.A. ....	41869
Chavet Aloys S.A. ....	41904	Swedbank Robur International .....	41862
Easy Hole Invest S.A. ....	41865	Switex S.A., SPF .....	41869
Europolitan Investment Corporation ....	41886	The Open Ends, A.s.b.l. ....	41902
Europolitan Investment Corporation S.A.- SPF .....	41886	UBS Manager Solutions .....	41866
Fuchs Calypso Select .....	41858	Van De Donk Beheer B.V. ....	41901
Imeris S.A. - SPF .....	41864	Verdere Sàrl .....	41891
Industrial Properties S.A., SPF .....	41870		
Intelsat Jackson Holdings S.A. ....	41874		
Jardilux S.A. - SPF .....	41865		
Jasina S.A. ....	41866		

**Fuchs Calypso Select, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 93.660.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FUCHS CALYPSO SELECT à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 25 mai 2011 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Nomination de DELOITTE S.A. en qualité de réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax : +352 49 924 2501 - dg.ifs.corporate.services@bdl.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2011058785/755/21.

---

**Mineta S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 17.957.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui aura lieu le vendredi, 20 mai 2011 à 10.00 heures au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du bilan arrêté au 31 décembre 2010
2. Présentation du rapport intermédiaire des liquidateurs

Pour prendre part à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur le vendredi, 13 mai 2011, entre 10 et 13 heures au 2, rue du Fort Wallis à Luxembourg.

*Le Collège des Liquidateurs.*

Référence de publication: 2011055232/16.

---

**B & B Bepuvo Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 62.896.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 12 mai 2011 à 15.30 heures à l'étude Martine SCHAEFFER, 74, avenue Victor Hugo, L-2017 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

*le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011052608/693/17.

---

**Aberdeen Global II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.363.

The Board of Directors of Aberdeen Global II (the "Company") would like to convene the shareholders to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders (the "Meeting") to be held at the registered office of the Company on 23 May 2011 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) with the following Agenda:

*Agenda:*

*Sole Resolution:*

Approval of amendments of the articles of incorporation of the Company (the "Articles") as detailed below:

1. Amendment of Article 3 of the Articles:

- to provide that, as from 1<sup>st</sup> July 2011, the Company will be subject to the new law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment implementing Directive 65/2009/EC (UCITS IV) rules into Luxembourg law (the "New Law") and replacing the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment; and
- to clarify that the Company qualifies as an undertaking for collective investments in transferable securities so that Article 3 reads as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other permitted assets to an undertaking for collective investment under Part I of the law of 20 December 2002 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "Law") (as from 1<sup>st</sup> July 2011, the reference to the "Law" shall be deemed to be a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment) with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolios.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by Part I of the Law.

The Company qualifies as an undertaking for collective investment in transferable securities ("UCITS")."

2. Amendment of Article 4 of the Articles to provide that, if permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, the board of directors of the Company (the "Board") may transfer the registered office of the Company to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.
3. Amendment of Article 6 of the Articles, inter alia:
  - to remove all references and provisions relating to bearer shares as no such shares are in issue and to specify that only registered shares will be issued;
  - to remove all references and provisions relating to the possibility to obtain share certificates and to specify that shareholders will receive a confirmation of their shareholding;
  - to provide that each shareholder shall be responsible for ensuring that its details, including its address, for the register of shareholders are kept up to date; and
  - to remove the reference according to which any share fraction shall be no less than one thousandth of a share.
4. Deletion of the entire Article 7 of the Articles regarding share certificates due to the removal of all references and provisions relating to the possibility to obtain share certificates.
5. Amendment of Article 8 of the Articles:
  - to insert the reference to "any applicable dilution levy" for the calculation of the redemption price in case of compulsory redemption under item (c)(2);
  - to remove the 5% limit of the contingent charge for the calculation of the redemption price; and
  - to insert the definition of "Connected Person" as contained in Article 16.
6. Amendment of Article 10 of the Articles to allow the Board to decide to hold the annual general meeting of shareholders at another date, time or place than those set forth in the Articles to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations.
7. Amendment of Article 11 of the Articles, inter alia:
  - to specify that a shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or telefax message; and
  - to provide that where there is more than one Class or Fund and the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights thereof, such resolution must, in order to be valid, be approved separately by shareholders of such Class or Fund in accordance with the quorum and majority requirements provided for by the current Article 11.
8. Amendment of Article 12 of the Articles:
  - to clarify that convening notices for any shareholder meeting shall be sent in accordance with the rules laid down by Luxembourg law; and

- to provide that a Record Date may be used to calculate the quorum and majority requirement applicable to general meetings of shareholders and to determine the rights of shareholders to participate and exercise their voting rights; and
  - to remove the provisions relating to bearer shares (publication requirements).
9. Amendment of Article 13 of the Articles in order to clarify that additional directors may be appointed by the shareholders.
10. Amendment of Article 14 of the Articles:
- to clarify the functioning of the Board; and
  - to provide that directors may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.
11. Amendment of Article 16 of the Articles, inter alia:
- to include Singapore and Brazil as countries which are acceptable for the Luxembourg supervisory authority for investing 100% of the net asset value of a Fund in transferable securities and money market instruments issued or guaranteed by these countries;
  - to provide that, as from 1<sup>st</sup> July 2011, the Company may create a master/feeder UCITS fund, convert any existing Fund into a master/feeder UCITS fund or change the master UCITS of any of its feeder UCITS funds, if permitted and in accordance with the Luxembourg laws and regulations;
  - to provide that a Fund of the Company may, in accordance with the provisions set forth in the sales documents, invest in one or more other Funds of the Company (cross fund investments) to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations; and
  - to delete item (2).
12. Amendment of Article 21 of the Articles:
- to provide that in case of deferral of redemption the relevant shares shall be redeemed at the Share Price based on the Net Asset Value per share prevailing at the date on which the redemption is effected, less any redemption charge in respect thereof and/or less any applicable dilution levy and/or less any contingent deferred charge and/or less any other charge as foreseen by the sales documents of the Company;
  - to clarify that with the consent of, or upon request of the shareholders concerned, directors may satisfy redemption requests in kind;
  - to specify that, as from 1<sup>st</sup> July 2011, the provisions of the New Law will be applicable to the mergers of UCITS and will replace the current provisions of the Articles regarding mergers; and
  - to provide that the Board may decide to consolidate or split any Share Class of any Fund and that the Board may submit the question of the consolidation of a Share Class to a meeting of holders of such Share Class which will resolve on the consolidation with a simple majority of the votes cast.
13. Amendment of Article 22 of the Articles, inter alia:
- to foresee, subject to regulatory approval, that the net asset value of a Share Class may be calculated only once a month;
  - to add additional circumstances under point (e) where the Company may suspend the calculation of the net asset value in a given Fund or Share Class;
  - to include a new item (g) providing for the possibility to suspend the calculation of the net asset value in case of merger of the Company or Funds (if deemed to be necessary and in the best interest of shareholders);
  - to include a new item (h) providing for the possibility to suspend the calculation of the net asset value in case of a suspension of the calculation of the net asset value of one or several funds in which a Fund has invested a substantial portion of assets; and
  - to provide that the Board may make public any suspension of the calculation of the net asset value.
14. Amendment of Article 23 of the Articles:
- to provide that the Board may apply a dilution adjustment as disclosed in the offering documents of the Company;
  - to replace the reference to Section 758 of the Income Corporation Taxes Act 1988 by Regulation 72 of the Offshore Funds (Tax) Regulation 2009 in respect to equalisation arrangements which may be operated by the Board; and
  - to insert a new item (b) under section D. providing that for the purpose of valuation, shares of the Company in respect of which subscription has been accepted but payment has not yet been received shall be deemed to be existing as from the close of business on the Valuation Date on which they have been allotted and the price therefore, until received by the Company, shall be deemed a debt due to the Company.
15. Amendment of Article 25 of the Articles:
- to remove the 5 days limit for payments of the price of the shares and to replace it by a reference to the sales document; and
  - to provide that in case of a subscription in kind, the costs of the subscription will generally be borne by the shareholder requesting the subscription in kind or by any third party but not the Company (except in exceptional circumstances).
16. Amendment of Article 27 of the Articles:

- to provide that shareholders shall in a special Fund meeting, upon proposal from the Directors and within the limits provided by Luxembourg law, determine how the results of the Company shall be disposed of and other distributions shall be effected and may from time to time declare, or authorise the Directors to declare distributions;
  - to specify that for any Fund or Share Class, the Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and that the annual general meeting shall ratify any interim dividends resolved by the Board;
  - to provide that the Board can decide that dividends be automatically reinvested unless shareholders entitled to receive cash distribution elect to receive payment thereof; and
  - to specify that no distribution shall be made if as a result thereof the capital of the Company becomes less than the minimum required by law.
17. Amendment of Article 28 of the Articles:
- to provide that the Company may enter into an administrative services agreement with a company licensed to provide the relevant services (the "Administrator"), whereunder the Administrator will carry out the administrative business of the Company; and
18. Amendment of Article 29 of the Articles:
- to provide that liquidation proceeds may be paid in cash or, with the consent of the shareholders, in kind;
  - to clarify that amounts deposited with the Caisse de Consignation in Luxembourg shall be forfeited in accordance with Luxembourg laws.
19. Amendment of the numbering of the current Articles 8 to 31 as a consequence of the deletion of Article 7.
20. General update of the Articles by amending, inter alia, articles 2, 3, 4, 5, 6, 7 (deletion), 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 and 31.

The text of the proposed amendments to the articles of incorporation is available, free of charge, upon request, at the registered office of the Company.

#### ADDITIONAL EXPLANATIONS IN RELATION TO THE SPLIT/CONSOLIDATION OF SHARES OF ANY SHARE CLASS

The board of directors of the Company has given consideration to the opportunity to permit splits and consolidations of shares within class of shares of the Company by decision of the board of directors as detailed under item 12 last indent above.

Accordingly, the board of directors would like to draw your attention on the manner in which these share splits and consolidations may be carried out.

A consolidation of shares is an operation whereby the shares in issue in a class of shares are replaced by fewer new shares having a higher net asset value ("NAV").

A share split, on the contrary, entails the increase of the number of shares in a class in the same proportion than the NAV of such class of shares is divided.

In order to realise a share split and/or a consolidation of shares, the Board of Directors will take the NAV per share of a certain class of shares calculated at a certain valuation day as the reference NAV (the "Reference NAV"). The Reference NAV per share of such class of shares will then either be multiplied (i.e. consolidation of shares), or divided (i.e. share split).

The right of the board of directors to proceed to share splits or share consolidations will become effective 30 days following a positive decision of the shareholders on the proposed changes to the articles of incorporation. During this period, shareholders may request redemption of their shares free of charge.

#### VOTING

In order for the meeting to deliberate validly on the sole item of the agenda, a quorum of fifty percent (50%) of the share capital of the Company, to be present or represented, is required. The resolution will be adopted if approved by a majority of two thirds of the votes of votes cast.

If the quorum is not reached, the Meeting is hereby reconvened on 24 June 2011 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company in the manner prescribed by Luxembourg law (the "Reconvened Meeting"). This notice shall be deemed to constitute due notice of the Reconvened Meeting. The Reconvened Meeting may validly deliberate without any quorum being required, and resolutions will be passed under the same conditions as for the Meeting.

#### VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who are unable to attend the Meeting of 23 May 2011 or the Reconvened Meeting of 24 June 2011 are kindly requested to exercise their voting rights by completing and returning the attached proxy card (attached as Appendix I) to Aberdeen Global Services S.A., by fax (+352 2643 3097), or by regular mail at the address mentioned above so as to be received no later than 12 noon (Luxembourg time) on 19 May 2011 for the Meeting and no later than 12 noon (Luxembourg time) on 21 June 2011 for the Reconvened Meeting. Submission of the proxy card will not preclude you from attending and voting at the Meeting or the Reconvened Meeting in person if you so wish.

*On behalf of the Board of Directors.*

**Aktiva Fonder Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 155.251.

The Board of Directors convenes the Shareholders of AKTIVA FONDER SICAV to attend the  
**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the company on 25 May 2011 at 10.45 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Authorized Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2010
3. Allocation of results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorized Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2011058781/755/20.

**Swedbank Robur International, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 31.868.

As the extraordinary general meeting of 29 April 2011 could not validly deliberate because of lack of quorum, the shareholders of SWEDBANK ROBUR INTERNATIONAL are hereby reconvened to assist an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

(the "Extraordinary General Meeting") which will be held at its registered office set above at 2.00 p.m (Luxembourg time) on 3 June 2011, or at any adjournment thereof, to deliberate and vote on the following agenda :

*Agenda:*

1. Amendment of Article 3 of the Articles to provide that, as from 1<sup>st</sup> July 2011, the Company will be submitted to the new law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment implementing Directive 2009/65/EC (also referred to as the "UCITS IV Directive") into Luxembourg law and replacing the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment, as amended, so as to read as follows:  
"The purpose of the Company is to place the funds available to it in transferable securities and/or other liquid financial assets as mentioned in Article 41 paragraph 1 of the law of December 20, 2002 regarding collective investment undertakings (the "Law") (as from 1 July 2011, the reference to the "Law" shall be deemed to be a reference to the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment) with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the benefit of the management of the Company's Sub-Funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law. The Company shall be either a self-managed SICAV or shall appoint a management company."
2. Amendment of Article 8 of the Articles to (i) allow the Board of Directors to decide to hold the annual general meeting of shareholders at any other date, time or place than those set forth in the Articles to the extent permitted by Luxembourg laws and regulations; (ii) accept the transmission of proxy forms by electronic means and (iii) provide that a record date may be used to calculate the quorum and majority requirement applicable to general meetings of shareholders and to determine the right of shareholders to participate and exercise their voting rights.
3. Amendment of Article 10 of the Articles (i) to provide that, in the absence of the chairman of the board of directors, or in case of his/her inability to act, any person, who may but does not need to be a director of the Company, can be elected as chairman pro tempore of a meeting of shareholders by the simple majority of the votes cast, and (ii) so that a meeting of the board of directors may be validly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.
4. Amendment of Article 12 of the Articles in order to:
  - \* include Singapore and Brazil as eligible countries under article 45 of the Law;
  - \* provide that a sub-fund of the Company may, in accordance with the provisions set forth in the sales documents, invest in one or more other sub-funds of the Company (cross sub-funds investments) to the widest extent permitted by applicable Luxembourg laws and regulations;

- \* provide that, as from 1st July 2011, the Company may create a master/feeder UCITS Sub-Funds, convert any existing Sub-Fund into a master/feeder UCITS Sub-Fund or change the master UCITS of any of its feeder UCITS Sub-Funds, if permitted and in accordance with the Luxembourg laws and regulations; and
- \* provide that the investments of the Company may be made either directly or indirectly through subsidiaries.
5. Amendment of Article 13 of the Articles in order to clarify the rules relating to the conflict of interests and withdrawal of any references to the non-segregation of assets between Sub-Funds so that each Sub-Fund shall represent a segregated part of the assets and liabilities of the Company and that the rights of Shareholders and of creditors concerning a Sub-Fund or which have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a Sub-Fund are limited to the assets of that Sub-Fund.
  6. Amendment of Article 17 to specifically include the dilution levy as one of the commission that can be charged to the shareholders requesting the redemption or conversion of all or part of their shares with the purpose to safeguard the interests of the Company and all its shareholders due to the potential impact of such request on the Company.
  7. Amendment of Article 18 to (i) clarify the situations in which the Company may suspend the calculation of the net asset value, and (ii) provide that the net asset value may be adjusted to reflect dealing charges resulting from shareholders' transactions.
  8. Amendment of Article 24 to specify that (i) sums and assets deposited to the "Caisse de Consignation" and not claimed by the persons entitled thereto shall be forfeited in accordance with Luxembourg law; and (ii) as from 1<sup>st</sup> July 2011, mergers of the Company and the sub-funds shall be subject to the provisions of the law of 17 December 2010 and will replace the current provisions of the Articles regarding mergers of Sub-Funds and of the Company.
  9. Amendment of Articles 4, 5, 10, 12, 13, 18, 19 and 22 in order to update the Articles and rephrase certain terms for consistency or definition purposes.
  10. To address any other business which may be properly brought before the Extraordinary General Meeting.

#### VOTING

No quorum will be required and the extraordinary resolutions will be approved at a majority of two thirds of the votes cast.

#### VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Extraordinary General Meeting may vote by proxy. The form of proxy will be available from the registered office of the Company. Forms of proxy already received for the first extraordinary general meeting held on 29 April 2011 will be valid, unless specifically revoked, at the Extraordinary General Meeting to be held on 3 June 2011.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2011058759/260/71.

#### **Millepore S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.730.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 31 mai 2011 à 10.00 heures au siège avec pour

#### *Ordre du jour:*

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Modification de l'article 2 des statuts relatif au transfert du siège social pour le mettre en conformité avec les dispositions légales;
- Introduction des dispositions légales relatives aux sociétés ayant un associé unique et modification des articles 6, 8 et 10 des statuts afin de les adapter à l'actionariat unique;
- Suppression pure et simple du deuxième alinéa de l'article 9 des statuts;
- Modification de la date de clôture de l'exercice social pour la porter du 31 décembre au 30 juin de sorte que l'exercice social en cours ayant commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 se terminera le 30 juin 2011 et l'article 12 aura la teneur suivante:

"L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante."

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011058790/23.

**Oberheim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.928.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 13.05.2011 à 11.30 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2009;
- Affectation du résultat au 30.06.2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination de deux Administrateurs par le Conseil d'Administration du 01.04.2009 et du 11.06.2010;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011055209/20.

---

**Imeris S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.970.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme IMERIS S.A.-SPF sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi, 18 mai 2011 à 11.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011058786/750/15.

---

**Baikal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.152.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme BAIKAL S.A.-SPF sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi, 17 mai 2011 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011058783/750/15.

---



**Easy Hole Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 61.709.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE**

des Actionnaires qui se tiendra le jeudi 26 mai 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011058784/755/19.

---

**Jardilux S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 87.857.

Messieurs les actionnaires de la Société Anonyme JARDILUX S.A.-SPF sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mercredi, 18 mai 2011 à 10.00 heures au siège social de la société à Luxembourg, 9b, bd Prince Henri.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011058787/750/15.

---

**Lux Electronic Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 141.706.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 27 mai 2011 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011058789/755/18.

---

**Jasina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 105.084.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *24 mai 2011* à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011058788/660/15.

**BDM Technologies Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 72.794.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *12 mai 2011* à 15.30 heures à l'étude Martine SCHAEFFER, 74, avenue Victor Hugo, L-2017 Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

*le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011052609/693/17.

**UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Die Aktionäre der UBS Manager Solutions sind zur

**JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am Freitag, den *20. Mai 2011* um 10.00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2010
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates, der Geschäftsleitung und des Abschlussprüfers
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue

J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2011058791/755/33.

---

**Chablis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement le *19 mai 2011* à 14.00 heures au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire tenue le 6 avril 2011 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 19 mai 2011 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011052621/534/16.

---

**Renaissance Asset Managers Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 153.629.

As the extraordinary general meeting of 6 April 2011 could not validly deliberate for lack of quorum, shareholders are hereby convened to attend a reconvened

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of shareholders of the Company that will be held at the Company's registered office, located at 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, on *20 May 2011*, at 11:00 (local time) with the following agenda:

*Sole Resolution:*

Amendment of Article 16 of the articles of association of the Company in order to allow a compartment of the Company to subscribe, acquire and/or hold shares to be issued or issued by one or more compartments of the Company.

Shareholders are also informed that voting on the sole resolution of the agenda of the extraordinary general meeting does not require any quorum and the sole resolution of the agenda will be adopted if approved by a two thirds majority of the votes cast.

Shareholders unable to attend the reconvened extraordinary general meeting in person are invited to duly complete and return a proxy form (which can be obtained at the Company's registered office) by 18 May 2011 at the latest, addressed to Renaissance Asset Managers Global Funds, 6C, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg (fax +352 46 268 5825).

The proxies given for the first extraordinary general meeting held on 6 April 2011 remain valid for the reconvened extraordinary general meeting, unless expressly revoked.

The text of the proposed amendment to the articles of association of the Company can be obtained on demand free of charge at the Company's registered office.

*The Board of Directors of the Company.*

Référence de publication: 2011052628/755/27.

---

**Seven Vegas S.A., Société Anonyme.**

Siège de direction effectif: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 135.762.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *12 mai 2011* à 9.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (2ème étage) avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2009 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires;
7. Démission de quatre administrateurs et du commissaire aux comptes.
8. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

*le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011053298/693/22.

---

**Ajax SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 45.408.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *13 mai 2011* à 10.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Divers.

*Pour le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011053916/660/15.

---

**Lhjrwing Dench S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 65.124.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *11 mai 2011* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2010.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2011055936/1023/16.

---

**Sorinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 86.667.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 12.05.2011 à 16.00 heures au siège avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 31.12.2010;
- Affectation du résultat au 31.12.2010;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2011055218/18.

**Switex S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 9.988.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 13 mai 2011 à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011055219/755/18.

**Charisma Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 72.483.

Die Aktionäre der CHARISMA SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 13. Mai 2011 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2010
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrat
7. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2011055933/6206/28.

---

**Industrial Properties S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.522.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on *May 12, 2011* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2010
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2011056442/795/15.

---

**PEH Quintessenz Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 38.269.

Die Aktionäre der PEH QUINTESSENZ SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am *12. Mai 2011* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2010
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
7. Verschiedenes.

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2011055941/6206/28.

---

**Odagon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 26.715.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 12 mai 2011 à 14.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes,
- Décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011056444/755/19.

---

**Ocean Race S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 147.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le jeudi 12 mai 2011 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2011056445/755/18.

---

**Alix Venture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 157.924.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Hervé VINCIGUERRA, homme d'affaires, né à Paris (France), le 17 juillet 1956, demeurant à SW1X OHX Londres, Ground Floor, 41, Cadogan Square, (Royaume-Uni)

ici représenté par Madame Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de "ALIX VENTURE S.à r.l.", société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades constituée par acte du notaire instrumentant en date du 17 décembre 2010, en voie d'immatriculation après du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

et qu'il a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence de 199.741.800 EUR (cent quatre vingt dix neuf millions sept cent quarante et un mille huit cents euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) à 199.754.300 EUR (cent quatre vingt dix neuf millions sept cent cinquante quatre mille trois cents euros) par la création et l'émission de 1.997.418 (un million neuf cent quatre vingt dix sept mille quatre cent dix huit) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales actuelles.

Les 1.997.418 (un million neuf cent quatre vingt dix sept mille quatre cent dix huit) parts sociales nouvellement émises ont été souscrites et libérées par l'associé unique, qui déclare les libérer par apport en nature de 170.719.559 (cent soixante-dix millions sept cent dix neuf mille cinq cent cinquante neuf) parts sociales qu'il détient dans la société Corsican Holdings Private Ltd, une société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois de Singapour, ayant son siège social à 80, Raffles Place, 24-21, UOB PLAZA, 048624 Singapour inscrite au Registre des Sociétés de Singapour sous le numéro 200712685W, ayant un capital social de 566.099.175,06 Dollars Singapouriens représenté par 170.719.560 (cent soixante-dix millions sept cent dix neuf mille cinq cent soixante) parts sociales.

L'ensemble de l'apport en nature de l'associé unique, susdécrété, a été évalué à un montant de 199.741.884,03 EUR (cent quatre vingt dix-neuf millions sept cent quarante et un mille huit cent quatre vingt quatre euros et trois centimes), soit 1,17€ par titre Corsican Holdings Private Ltd apporté, alloué au capital à hauteur de 199.741.800 EUR avec création d'une prime d'apport de 84,03 €, tel que décrit dans le traité d'apport conclu entre le Souscripteur et la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

Un rapport d'évaluation a été établi par Monsieur Marco RIES réviser d'entreprises, demeurant à Luxembourg, daté du 27 décembre 2010, dans lequel les apports ont été décrits et évalués et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à 199.754.300 EUR (cent quatre-vingt dix neuf millions sept cent cinquante quatre mille trois cents euros), représenté par 1.997.543 (un million neuf cent quatre vingt dix-sept mille cinq cent quarante trois) parts sociales de 100,- EUR (cent euros) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'associé unique rappelle que la société ALIX VENTURE S.à r.l. a été constituée dans le but d'acquérir, par voie d'apport, la participation présentement apportée de 99,99% dans le capital de la société de droit singapourien Corsican Holdings Private Ltd, ayant son siège social 80, Raffles Place, 24-21, UOB PLAZA, 048624 SINGAPOUR et inscrite au Registre des Sociétés de Singapour sous le numéro 200712685W. Suite à la première résolution, il décide de compléter le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé de la manière suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. Plus précisément, la Société a été constituée dans le but d'acquérir, par voie d'apport, une participation de 99,99% dans le capital de la société de droit singapourien Corsican Holdings Private Ltd, ayant son siège social 80, Raffles Place, 24-21, UOB PLAZA, 048624 SINGAPOUR et inscrite au Registre des Sociétés de Singapour sous le numéro 200712685W: cet apport a été réalisé le 29 décembre 2010 et a été intégralement rémunéré par des titres de la Société."

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 7.000,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of December.



Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Hervé VINCIGUERRA, businessman, born in Paris (France), on 17<sup>th</sup> of July 1956, residing in SW1X OHX London, ground Floor, 41, Cadogan Square (United Kingdom)

here represented by Mrs Geneviève BLAUEN-ARENDT, company director, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given under private seal substituted to him.

This proxy initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing person, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of ALIX VENTURE S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, incorporated by deed of the undersigned notary on the 17<sup>th</sup> of December 2010, in process of being registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

and that he has taken the following resolutions:

*First resolution*

The share capital is increased by the amount of EUR 199,741,800.00 (one hundred ninety nine million seven forty one thousand eight hundred euro), in order to raise it from its present amount of EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 199,754,300.00 (one hundred ninety nine million seven fifty four thousand three hundred euro), by the creation of issue of 1,997,418.00 (one million nine hundred ninety seven thousand four hundred eighteen) new shares of a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The 1,997,418.00 (one million nine hundred ninety seven thousand four hundred eighteen) new shares have been subscribed by the sole shareholder prenamed and fully paid up by a contribution in kind of 170,719,559 (one hundred seventy million seven hundred nineteen thousand five hundred fifty nine) shares he holds in the company Corsican Holdings Private Ltd, a limited liability company existing and governed by the laws of Singapour, having its registered office at 80, Raffles Place, 24-21, UOB PLAZA, 048624 Singapour, registered at the companies Register of Singapour under the number 200712685W, having a corporate capital of 556.099.175.06 (five hundred fifty six million ninety nine million one hundred seventy five point zero six Singaporean Dollars) represented by 170,719,560 (one hundred seventy million seven hundred nineteen thousand five hundred sixty) shares

The whole contribution in kind of the sole shareholder prenamed, is valued at a total amount of EUR 199,741,884.03 (one hundred ninety nine million seven forty one thousand eight hundred eighty four euro and three cents), of which EUR 199,741,800.00 (one hundred ninety nine million seven forty one thousand eight hundred euro) allotted to the corporate share capital, and eighty four euro and zero three (EUR 84,03) is allotted to the share premium, as described in the contribution agreement, concluded between the Subscriber and the Company.

Proof of the existence and the value of this contribution was given to the undersigned notary.

A valuation report issued by Mr Marco RIES réviseur d'entreprises, residing in Luxembourg, dated 27 December 2010, in which the contributed in kind have been described and valued and whose conclusion is the following:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

The valuation report will remain attached to the present deed and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

*Second resolution*

As a consequence of such increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended as follows:

" **Art. 6.** The company's capital is set at EUR 199,754,300.00 (one hundred ninety nine million seven fifty four thousand three hundred euro), represented by 1,997,543.00 (one million nine hundred ninety seven thousand five hundred forty three) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.00) each."

*Third resolution*

The sole shareholder reminds that the company ALIX VENTURE S.à r.l. has been incorporated in order to acquire by contribution in kind the present contributed 99,99% of the corporate capital of the signaporian company Corsican Holdings Private Ltd, having its registered office at 80, Raffles Place, 24-21, UOB PLAZA, 048624 SINGAPOUR and registered at the Companies register of Singapour under the number 200712685W. Subsequent to the first resolution, he decides to complete the first paragraph of article 2 of the articles of incorporation herefore as follows:

" **Art. 2. (1<sup>st</sup> paragraph).** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any company or enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations. More precisely, the Company was incorporated, in order to

acquire by contribution in kind of the the participation of 99,99% of the corporate capital of the signaporian company Corsican Holdings Private Ltd, having its registered office at 80, Raffles Place, 24-21, UOB PLAZA, 048624 SINGAPOUR and registered at the Companies register of Singapour under the number 200712685W, this contribution was made on December 29<sup>th</sup>, 2010, and was completely remunerated by shares of the Company.

#### Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about EUR 7,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the appearing persons signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: G.BLAUEN-ARENDET – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2011. Relation GRE/2011/244. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 2 mars 2011.

Référence de publication: 2011030291/149.

(110036812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2011.

#### **Intelsat Jackson Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.959.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of the month of April.

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Flavien Bachabi, business executive, with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, acting as delegate of the board of directors of Intelsat Jackson Holdings S.A., a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15<sup>th</sup> December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, the articles of which have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2485 of 22<sup>nd</sup> December 2009, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 149.959, (the "Company"), represented by Maître Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the delegate dated 22 April 2011 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

(I) The articles of incorporation of the Company were not amended since the migration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg.

(II) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the board of directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decision, it was noted that:

(A) Capitalised Terms used herein shall have the meaning given thereto in the articles of incorporation of the Company;

(B) the articles of the Company provide for an authorised share capital of four billion nine hundred and ninety-five million USDollars (USD 4,995,000,000) to be represented by four billion nine hundred and ninety-five million (USD 4,995,000,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1);

(C) the authorised un-issued share capital (and any authorisation granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 15<sup>th</sup> December 2009 until the fifth anniversary of the date of publication of the extraordinary decision of the sole shareholder of 15<sup>th</sup> December 2009 in the Mémorial;

(D) the Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve;

(E) in addition to the share capital, the Company has a special reserve of four billion nine hundred fifty-four million USDollars (USD 4,954,000,000), not forming part of the share capital of the Company, (the “BC Reserve”) and fifteen million three hundred twenty-six thousand three hundred fifty-five (15,326,355) Beneficiary Certificates have been issued;

(III) Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the Board of Directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decision, it had been noted and resolved: It was noted in the Delegate Decision that

(i) the Beneficiary Certificates are convertible into Shares at the Conversion Ratio upon the written request of the holder thereof (a “Trigger Event”);

(ii) upon the Trigger Event, two million ten thousand nine hundred twenty-seven (2,010,927) Beneficiary Certificates issued and outstanding (as requested by the holder thereof) shall be converted into the number of shares of the Company resulting from the application of the Conversion Ratio;

(iii) a conversion request had been received by the Company for the conversion of two million ten thousand nine hundred twenty-seven (2,010,927) Beneficiary Certificates held by Intelsat (Luxembourg) S.A. (the “Conversion Request”);

(iv) the Conversion Ratio was to be determined pursuant to the formula set forth in the Articles;

(v) pursuant to such formula, the Conversion Ratio is six point seven (6.7) Shares for each Beneficiary Certificate converted, being a total of thirteen million four hundred seventy-three thousand two hundred and nine (13,473,209) Shares;

(vi) upon conversion of Beneficiary Certificates into shares, an amount equal to the nominal value of the Shares resulting from the application of the conversion formula shall be debited from the BC Reserve and credited to the issued share capital account and the balance of the accounting par of the Beneficiary Certificates so converted shall be debited from the BC Reserve and credited to the Share Reserve;

(vii) pursuant to the foregoing an amount of thirteen million four hundred seventythree thousand two hundred and nine US Dollars (USD13,473,209) shall be debited from the BC Reserve and credited to the issued share capital account and the balance of the accounting par of the Beneficiary Certificates so converted (being an aggregate amount of six hundred thirty-six million five hundred twenty-six thousand seven hundred and ninety-one USDollars (USD 636,526,791)) shall be allocated to the Share Reserve;

(viii) upon any conversion of Beneficiary Certificates into Shares pursuant to the Articles, such Articles shall be amended to reflect the number of Shares and of Beneficiary Certificates in issue thereafter and as the case may be, the increase of the issued share capital. The Board of Directors or its delegate(s) are authorised and shall record any such amendments before notary public in Luxembourg and proceed to such formalities as may be required or appropriate.

It has therefore been RESOLVED and DECIDED as follows:

It was resolved and decided to approve the Conversion Ratio of six point seven (6.7) Shares for each Beneficiary Certificate converted as determined pursuant to the conversion formula.

It was resolved and decided to convert two million ten thousand nine hundred twenty-seven (2,010,927) Beneficiary Certificates into Shares of the Company at the Conversion Ratio and to consequentially issue thirteen million four hundred seventythree thousand two hundred and nine (13,473,209) Shares to Intelsat (Luxembourg) S.A. and increase the issued share capital of the Company to eighteen million four hundred and seventy-three thousand two hundred and nine USDollars (USD 18,473,209).

It was resolved and decided to allocate from the BC Reserve an amount equal to the nominal value of the Shares so issued (being thirteen million four hundred seventy-three thousand two hundred and nine USDollars (USD 13,473,209)) to the issued share capital account and the balance of the accounting par of the Beneficiary Certificates so converted (being an aggregate amount of six hundred thirty-six million five hundred twenty-six thousand seven hundred and ninety-one USDollars (USD 636,526,791)) to the Share Reserve.

It is resolved and decided to consequentially amend the articles 5.1, 5.2 and 9.1 of the Company’s articles of incorporation in order to provide for (i) the new issued share capital amount and number of Shares in issue, (ii) the reduction of the authorised un-issued share capital and authorised and unissued shares, (iii) the reduction of the number of Beneficiary Certificates, and (iv) the reduction of the BC Reserve to be read as follows:

“ **5.1.** The Company has an issued share capital of eighteen million four hundred seventy-three thousand two hundred and nine USDollars (USD 18,473,209) represented by a total of eighteen million four hundred seventy-three thousand two hundred and nine (18,473,209) fully paid Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.”

“ **5.2.** The authorised un-issued share capital of the Company is set at four billion nine hundred eighty-one million five hundred twenty-six thousand seven hundred and ninety-one USDollars (USD4,981,526,791) to be represented by four billion nine hundred eighty-one million five hundred twenty-six thousand seven hundred and ninety-one (4,981,526,791) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).”

“ **9.1.** In addition to the share capital, an amount of four billion three hundred four million USDollars (USD 4,304,000,000) has been transferred to the special reserve (the “BC Reserve”) and the Company has, in addition to its

issued share capital and Shares, issued thirteen million three hundred fifteen thousand four hundred twenty-eight (13,315,428) Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company.”

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at nine thousand (9,000) Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg-City, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt-septième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Flavien Bachabi, business executive, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil d'administration de Intelsat Jackson Holdings S.A., une société constituée sous la forme d'une limited liability company sous les lois des Bermudes, et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme sous les lois du Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2485 du 22 décembre 2009, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.959 (la «Société»), représentée par Maître Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision du délégué du 22 avril 2011 (la «Décision du Délégué»), dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(I) Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la migration de la Société au Grand Duché du Luxembourg.

(II) En vertu des décisions prises, des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué, il a été noté que:

(A) les termes en majuscules utilisés dans les présentes auront la même signification que celle qui leur est donnée dans les statuts de la Société;

(B) les statuts de la Société prévoient un capital social autorisé de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions de dollars US (USD 4.995.000.000) représenté par quatre milliards neuf cent quatre-vingt-quinze millions (4.995.000.000) d'Actions, chacune d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1);

(C) le capital social autorisé mais non-émis (et toute autorisation conférée par le Conseil d'Administration y relative) sera valable à compter du 15 décembre 2009 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de la décision extraordinaire de l'actionnaire unique du 15 décembre 2009;

(D) le Conseil d'Administration, ou tout (tous) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, peut émettre de temps à autre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non-émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux moments et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) peuvent décider en toute discrétion;

(E) en plus du capital social, la Société a une réserve spéciale d'un montant de quatre milliard neuf cent cinquante-quatre millions de dollars US (USD 4.954.000.000) qui ne fait pas partie intégrante du capital social (la «BC Réserve») et quinze million trois cent vingt-six mille trois cent cinquante-cinq (15.326.355) Titres Bénéficiaires ont été émis;

(III) En vertu des décisions prises, des pouvoirs conférés par le conseil d'administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué, il a été noté et décidé que:

(i) les Titres Bénéficiaires sont convertibles en Actions au Taux de Conversion sur demande écrite de son détenteur (un «Événement Déclencheur»);

(ii) à la suite de l'Événement Déclencheur, deux million dix mille neuf cent vingt-sept (2.010.927) Titres Bénéficiaires émis et en circulation (tel que requis par son détenteur) seront convertis en nombre d'actions de la Société résultant de l'application du Taux de Conversion;

(iii) la Société a reçu une demande de conversion de deux million dix mille neuf cent vingt-sept (2.010.927) Titres Bénéficiaires détenus par Intelsat (Luxembourg) S.A. (la «Demande de Conversion»);

(iv) le Taux de Conversion a été déterminé selon la formule mentionnée dans les Statuts;

(v) selon cette formule, le Taux de Conversion est de six virgule sept (6,7) Actions pour chaque Titre Bénéficiaire converti, représentant un total de treize million quatre cent soixante-treize mille deux cent neuf (13.473.209) Actions;

(vi) à la suite de la conversion de Titres Bénéficiaires en actions, un montant égal à la valeur nominale des Actions résultant de l'application du taux de conversion sera débité de la BC Réserve et crédité au compte du capital social émis et le solde de la valeur nominale des Titres Bénéficiaires ainsi convertis sera débité de la BC Réserve et crédité à la Réserve d'Actions;

(vii) en conséquence de ce qui précède, un montant de treize million quatre cent soixante-treize mille deux cent neuf dollars US (USD 13.473.209) sera débité de la BC Réserve et crédité au compte du capital social émis et le solde de la valeur nominale des Titres Bénéficiaires ainsi convertis (d'un montant de six cent trente-six million cinq cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze dollars US (USD 636.526.791)) sera alloué à la Réserve d'Actions;

(viii) à la suite de toute conversion de Titres Bénéficiaires en Actions conformément aux Statuts, ceux-ci seront modifiés afin de refléter le nombre d'Actions et de Titres Bénéficiaires en émission par la suite et, le cas échéant, l'augmentation du capital social émis. Le Conseil d'Administration ou son(s) délégué(s) sont autorisés à, et devront acter toute modification devant un notaire luxembourgeois et procéder à toute formalité qui peut être requise ou appropriée.

Il a par conséquent été DECIDE comme suit:

Il a été décidé d'approuver le Taux de Conversion de six virgule sept (6,7) Actions pour chaque Titre Bénéficiaire converti tel que déterminé selon la formule de conversion.

Il a été décidé de convertir deux million dix mille neuf cent vingt-sept (2.010.927) Titres Bénéficiaires en Actions de la Société au Taux de Conversion et d'émettre en conséquence treize million quatre cent soixante-treize mille deux cent neuf (13.473.209) Actions à Intelsat (Luxembourg) S.A. et d'augmenter le capital social émis de la Société à dix-huit million quatre cent soixante-treize mille deux cent neuf dollars US (USD 18.473.209).

Il a été décidé d'allouer à partir de la BC Réserve un montant égal à la valeur nominale des Actions ainsi émises (d'un montant de treize million quatre cent soixante-treize mille deux cent neuf dollars US (USD 13.473.209)) au compte du capital social émis et le solde de la valeur nominale des Titres Bénéficiaires ainsi convertis (d'un montant de six cent trente-six million cinq cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze dollars US (USD 636.526.791)) sera alloué à la Réserve d'Actions.

Il a été décidé de modifier en conséquence les articles 5.1, 5.2 et 9.1 des statuts de la Société afin de prévoir (i) le nouveau montant du capital social émis et le nombre d'Actions émises, (ii) la réduction du capital social autorisé mais non-émis ainsi que les actions autorisées mais non-émises, (iii) la réduction du nombre de Titre Bénéficiaires, et (iv) la réduction de la BC Réserve ayant la teneur tel que mentionné ci-après:

« **5.1.** La Société a un capital social émis de dix-huit million quatre cent soixante-treize mille deux cent neuf dollars US (USD 18.473.209) représenté par un total de dix-huit million quatre cent soixante-treize mille deux cent neuf (18.473.209) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.»

« **5.2.** Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à quatre milliards neuf cent quatre-vingt-un millions cinq cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze Dollars des Etats-Unis (USD 4.981.526.791) représenté par un total de quatre milliards neuf cent quatre-vingt-un millions cinq cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt-onze (4.981.526.791) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).»

« **9.1.** En plus du capital social, un montant de quatre milliards trois cent quatre millions Dollars des Etats-Unis (USD 4.304.000.000) a été transféré à la réserve spéciale (la "BC Réserve") et la Société a émis, en plus de son capital social émis et ses Actions, treize millions trois cent quinze mille quatre cent vingt-huit (13.315.428) Titres Bénéficiaires qui ne font pas partie intégrante du capital social de la Société.»

#### Dépenses

En conséquence des résolutions ci-dessus, les dépenses, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société sont estimés à approximativement neuf mille (9.000.-) euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. NOLTE, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 27 avril 2011. Relation: GRE/2011/1642. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 28 avril 2011.

J. GLODEN.

Référence de publication: 2011058313/201.

(110065833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2011.

**Allianz Global Investors Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 71.182.

The Board of Directors of Allianz Global Investors Fund (the "Company") announces that the Company's Sub-Fund Allianz PIMCO Treasury Euro Bond Plus 2011 has been liquidated due to maturity as of 31 March 2011.

Senningerberg, May 2011.

*By order of the Board of Directors*

Allianz Global Investors Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011058782/755/11.

**S & G International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 47.876.

L'an deux mille dix, le dix-sept.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme "S&G INTERNATIONAL S.A." (la "Société"), inscrite au Registre de commerce et des sociétés, section B sous le numéro 47876, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 18 mai 1994, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 390 du 11 octobre 1994 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors notaire de résidence à Mersch en date du 14 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1725 du 15 septembre 2006

L'Assemblée est présidée par Madame Frédérique VIGNERON, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTERSCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Katia ROTI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les DEUX MILLE HUIT CENTS (2.800) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal à la République du Panama, East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> floor, Panama, et adoption par la société de la nationalité Panaméenne.

3.- Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge leur est accordée pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

4.- Décision de continuer l'activité de la société sous la dénomination S&G INTERNATIONAL S.A. (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription au Panama pourra modifier la dénomination).

5.- Procuration pour la refonte complète des statuts en vue de les adapter aux dispositions de la loi de Panama.

6.- Divers.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

En vertu des dispositions de l'Article 67-1 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) à Panama, East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Swiss Bank Building 2<sup>nd</sup> floor, et que la Société adopte la nationalité panaméenne, avec effet au jour de l'enregistrement de la société au Panama.

*Deuxième résolution*

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde pleine décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de continuer l'activité de la société au Panama sous la dénomination de S & G INTERNATIONAL S.A. (en cas d'indisponibilité du nom, la personne chargée de l'inscription de la société au Panama pourra décider de modifier cette dénomination).

*Quatrième résolution*

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités de Panama compétentes.

L'assemblée confère tous pouvoirs à Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg, avec pleins pouvoirs de substitution, par lequel il et/ou elle sont autorisés procéder à la refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation panaméenne et à exécuter toutes les formalités nécessaires à l'inscription de la Société au Panama et la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois, à compter de la date d'enregistrement de la Société au Panama. La radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sera effectuée dès réception de la confirmation de l'enregistrement de la Société au Panama.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

**Follows the English translation of the previous text**

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of S & G INTERNATIONAL S.A, a société anonyme, (the «Company») having its registered office in L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, incorporated by deed of the notary Christine DOERNER, residing in Bettembourg (Luxembourg) on May 18, 1994, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 390 of October 11, 1994. The articles of incorporation of which have been amended the last time on April 14, 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C number 1725 on September 15, 2006..

The meeting was opened with Mrs. Frédérique VIGNERON, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Solange WOLTERSCHIERES, employee, residing in Schouweiler.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Katia ROTI, employee, residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1.- Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to the Republic of Panama, East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> floor, Panama and that the Company adopts the nationality of the Republic of Panama.

3.- Resignation of the manager and to give him full discharge for the execution of his mandate as of this date.

4.- Decision to continue the activity of the Company in Republic of Panama under the name of S & G INTERNATIONAL S.A. (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in Panama may decide to amend this denomination).

5.- To give power to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of Panama.

6.- Miscellaneous

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

According to the dispositions of Articles 67-1 of the law of 10 August 1915 as amended concerning commercial companies (loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales), the meeting decides to transfer the registered office of the Company from Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) to the Republic of Panama, East 53<sup>rd</sup> Street, Marbella, Swiss Bank Building, 2<sup>nd</sup> floor, Panama, and that the Company adopts the nationality of the Republic of Panama, with effect as of the Company's registration in the Republic of Panama.

*Second resolution*

The meeting decides to accept the resignation of the actual manager and gives him full discharge for the execution of his mandate as of this date.

*Third resolution*

The meeting decides to continue its activities in the Republic of Panama under the name of S & G INTERNATIONAL S.A. (in case of unavailability of the denomination, the person in charge of the registration of the Company in the Republic of Panama may decide to amend this denomination).

*Fourth resolution*

The above resolutions are adopted under the suspensive condition of the Company's registration by the competent authorities of the Republic of Panama.

The meeting grants a special power to Mrs. Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliqués, professionally residing in Luxembourg, with full power of substitution, to completely restate the articles of incorporation in order to adapt those to the legislation of the Republic of Panama, and to perform all formalities pertaining to the registration of the Company in the Republic of Panama and the striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register as of the date of the registration of the Company in the Republic of Panama. The striking off of the Company from the Luxembourg Trade and Companies' Register will be carried out upon receipt of the confirmation of the registration of the Company in the Republic of Panama.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in French followed by an English translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Signé: F. VIGNERON, S. WOLTER-SCHIERES, K. ROTI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58918. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021259/130.

(110024192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

**Société Anonyme d'Ingénierie et d'Exploitation de Mines - Aktiengesellschaft für Ingenieurwissenschaft und Bergbau - SAIEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 158.610.

—  
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de Société Anonyme d'Ingénierie et d'Exploitation de Mines – Aktiengesellschaft für Ingenieurwissenschaft und Bergbau – SAIEM S.A. dont la



dénomination abrégée est SAIEM S.A. (ci-après la Société), la Société pouvant être appelée tant par sa dénomination Société Anonyme d'Ingénierie et d'Exploitation de Mines – Aktiengesellschaft für Ingenieurwissenschaft und Bergbau – SAIEM S.A., que par sa dénomination abrégée SAIEM S.A.

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital souscrit est de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) par action.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS EUROS (€ 2.000.000.-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10.-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

**Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier mercredi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 11. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant

jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 16. Signatures autorisées.** La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes de deux administrateurs de la Société ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 17. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 18. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 19. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 21. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 22. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

**Art. 23. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2012.

#### *Souscription*

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille trois cents Euros (€ 1.300.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - b) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - c) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - d) Madame Claudia HERBER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.
- 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2016.
- 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société et sa représentation à un administrateur-délégué.
- 6.- Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 27 janvier 2011. Relation: ECH/2011/163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1<sup>er</sup> février 2011.

Référence de publication: 2011018468/297.

(110021518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**Europolitan Investment Corporation S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Europolitan Investment Corporation).**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 17.856.

L'an deux mille dix, le treize décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION» (ci-après la «Société»), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social actuel au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 17 856, constituée suivant acte notarié dressé en date du 11 novembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 292 du 16 décembre 1980.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et dernièrement aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sous forme d'un acte notarié reçu le 30 décembre 1998, lequel acte fut publié au Mémorial, en date du 14 avril 1999, sous le numéro 258.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel OTTE, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sofie VAN HERZEELE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transformation de la société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial («SPF») conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

2. Modification de l'objet de la Société, afin de tenir compte du changement d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), lequel objet aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.».

3. Modification de la dénomination sociale de la société en «EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION S.A.-SPF».

4. Refonte complète des statuts en langue anglaise et française.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier le statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929 mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») défini par la loi du 11 mai 2007.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE, afin de tenir compte du changement d'une société anonyme holding en une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), de modifier l'objet social de la Société, de sorte ce dernier aura désormais la nouvelle teneur suivante:

«La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.»

#### *Troisième résolution*

De même, en relation avec les deux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire DECIDE de modifier la dénomination sociale de la société en «EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION S.A.-SPF».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire DECIDE de mettre à jour les statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006, modifiant la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, de changer la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle et de procéder à une refonte complète en langue anglaise et française des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante, étant entendu qu'en cas de divergences entre les deux textes, la langue anglaise prévaudra:

#### **"Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A Private Wealth Management Company ("SPF"), in the form of a joint stock company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

The name of the company is "EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION S.A.-SPF".

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-city, Grand-Duchy of Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The exclusive object of the Company is to acquire, hold, manage and dispose of financial assets within the meaning of the SPF Law (Law of 11 May 2007), excluding any commercial activity.

The Company shall neither directly nor indirectly interfere in the management of the companies in which it holds a participation, notwithstanding the rights which it may exercise as a shareholder.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

The Company may on an ancillary basis take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose, within the limits permitted by the SPF Law.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at ten million US Dollars (10'000'000.- USD) divided into ten thousand (10'000) shares with a par value of one thousand US Dollars (1'000.- USD) per share.

The shares will be in the form of registered shares or in the form of bearer shares, at the option of the shareholders, with the exception of those shares for which the Laws prescribe the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

### **Board of directors and Statutory auditors**

**Art. 6.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be reeligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

The board of directors may elect a chairman; in the absence of the chairman, an other director may preside over the meeting.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means. In case of emergency, directors may vote by letter, facsimile, by telephone conference or by any other electronic communication means, the last two to be confirmed by letter.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or more directors, managers, or other officers; they need not be shareholders of the company.

The corporation is committed either by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the delegate of the board. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 8.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

**Art. 9.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

### **General meeting**

**Art. 10.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

**Art. 11.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Thursday of the month of June of each year at 02.00 p.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.



The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

**Art. 13.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 14.** The business year begins on January 1<sup>st</sup> and ends on December 31<sup>st</sup> of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 16.** All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and the SPF Law (Law of 11 May 2007)."

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

#### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société de gestion de patrimoine familial, en abrégé «SPF» sous forme d'une société anonyme qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «EUROPOLITAN INVESTMENT CORPORATION S.A.-SPF».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a exclusivement pour objet d'acquérir, détenir, gérer et disposer d'actifs financiers dans les limites de la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007), à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société ne s'immiscera ni directement ni indirectement dans la gestion des sociétés dans lesquelles elle détient une participation, sous réserve des droits que la Société peut exercer en sa qualité d'actionnaire.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations (à condition que celle-ci ne soit pas publique), de reconnaissance de dettes ou tout autre instrument de dette similaire.

La Société peut, de façon accessoire, prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social et ce, dans les limites autorisées par la Loi SPF.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à dix millions de Dollars US (10'000'000.-USD) divisé en dix mille (10'000) actions d'une valeur nominale de mille Dollars US (1'000.- USD) par action.

Les actions seront nominatives ou au porteur au choix des actionnaires, à l'exception des cas où les Lois exigent des actions nominatives.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et ils sont rééligibles; ils peuvent être révoqués à tout moment.

En cas de vacance d'un poste, les administrateurs restants pourront élire un administrateur pour remplir provisoirement cette vacance, cette décision devant être ratifiée lors de la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut élire un président; en son absence un autre administrateur pourra présider les réunions.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, des procurations entre administrateurs étant permise avec pour restriction que chaque administrateur peut représenter seulement deux de ces collègues. Les procurations peuvent être données par écrit soit en original, ou par fax ou par tout autre moyen de communication électronique.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, fax, par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication électronique, les deux derniers à confirmer par lettre.

Les résolutions se prennent à la majorité des voix. En cas de partage des voix, la décision du président est déterminante.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, qui peuvent ne pas être actionnaires de la société.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 8.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 9.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles; ils pourront être révoqués à tout moment.

### Assemblée générale

**Art. 10.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de juin de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 12.** Les convocations aux assemblées générales se font en conformité avec les dispositions légales. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut valablement délibérer sans convocation préalable.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes conformément aux dispositions légales.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 15.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 16.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux Lois, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que la Loi SPF (Loi du 11 mai 2007).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. OTTE, S. VAN HERZEELE, F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15944. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011018940/297.

(110022825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

#### **Verdere Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: SEK 250.000,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 153.203.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Verdere S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.203 and having a share capital of SEK 200,000 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, dated 17 May 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, - No. 1420 of 10 July 2010. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the Company's incorporation.

There appeared:

Sapere Aude Trust Reg., an incorporated trust enterprise organised under the laws of Liechtenstein, having its registered office at Vaduz and its domicile at c/o LGT Treuhand, Aktiengesellschaft, Städtle 28, 9490 Vaduz (Liechtenstein) and registered with the Public Register of Liechtenstein under number FL0001.022.889-3 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mikael Holmberg, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal, on 16 December 2010.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- that it is the Sole Shareholder of the Company,
- that the agenda of the Meeting is set as follows:

1. Conversion of the two hundred (200) existing shares in registered form, with a nominal value of thousand Swedish krona (SEK 1,000) each into two hundred (200) class A shares, with a nominal value of thousand Swedish krona (SEK 1,000) each;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Swedish krona (SEK 50,000) in order to bring it from its present amount of two hundred thousand Swedish krona (SEK 200,000) represented by two hundred (200) class A shares in registered form with a nominal value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000) each, to two hundred fifty thousand Swedish krona (SEK 250,000) by way of the creation and issue of twenty-five (25) class B shares and twenty-five (25) class C shares in registered form with a nominal value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000) each;

3. Subscription for and payment of the twenty-five (25) newly issued class B shares and the twenty-five (25) newly issued class C shares as specified under item 2 above by way of a contribution in kind;

4. Amendment of Article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2 which reads as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two hundred and fifty thousand Swedish krona (SEK 250,000), represented by two hundred (200) Class A Shares, twenty-five (25) Class B Shares and twenty-five (25) Class C Shares, all in registered form, with a nominal value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000) each, all subscribed and fully paid-up."

5. Insertion of a new Article 5.3 of the Articles which reads as follows:

" **5.3.** In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share in addition to its nominal value, is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any share, or any class of shares, as the case may be, shall be allocated upon their issuance to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares, to be denominated by the corresponding letter (it being understood Class A, Class B or Class C).

In case the Company holds sufficient available reserves according to a recent interim balance sheet of the Company presented to the general meeting of shareholders of the Company, such general meeting of shareholders may want to authorise the repayment of all or part of the contributed share premium amounts. In such case, the holders of a given class of shares shall be entitled pro rata to their shareholding in such class of shares, up to a maximum of the share premium amount stapled to such class of shares."

6. Amendment of Article 15.2 of the Articles as follows:

" **15.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits of the Company shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the portion of the assets transferred or to be transferred by the holder of such class of shares to the Company (either in the form of an equity contribution or a sale) (the Class A Investment), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board;

(ii) the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the portion of the assets transferred or to be transferred by the holder of such class of shares to the Company (either in the form of an equity contribution or a sale) (the Class B Investment), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board;

(iii) the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the portion of the assets transferred or to be transferred by the holder of such class of shares to the Company (either in the form of an equity contribution or a sale) (the Class C Investment), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board; and

(iv) the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend not related to a specific class of shares or transfer it to the reserve or carry it forward. In the event of a distribution of a dividend, this dividend is distributed pro rata the shares."

7. Amendment of Article 16.2 of the Articles as follows:

" **16.2.** The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in the manner provided for by article 15.2 of these Articles."

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

- that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the existing two hundred (200) shares in registered form, with a nominal value of thousand Swedish krona (SEK 1,000) each into two hundred (200) class A shares in registered form, with a nominal value of thousand Swedish krona (SEK 1,000) each (the Class A Shares).

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand Swedish krona (SEK 50,000) in order to bring it from its present amount of two hundred thousand Swedish krona (SEK 200,000) represented by two hundred (200) Class A Shares in registered form with a nominal value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000) each, to two hundred fifty thousand Swedish krona (SEK 250,000) by way of the creation and issue of twenty-five (25) class B shares (the Class B Shares) and twentyfive (25) class C shares (the Class C Shares), all in registered form with a nominal value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon,

1. Cristina Stenbeck, company director, born on 27 September 1977 in New York, USA, with professional address at 11 Bolton Street, London W1J 8BB, United Kingdom,

hereby represented by Mikael Holmberg, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

declares to subscribe for the Class B Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of forty one thousand four hundred ninety six (41,496) shares of Class A in Investment AB Kinnevik (publ), a Swedish public limited liability company listed on Nasdaq OMX Nordic Stockholm stock exchange, Sweden, having its registered office on P.O. Box 2094, S-103 13 Stockholm, Sweden and with corporate identity number 556047-9742 (Kinnevik) (the Cristina Kinnevik Shares).

AND

2. Andreas Maximilian Stenbeck, student, born on 8 March 1985, in New York, USA, and residing at Mayville Farm, 867 Cedar Swamp Road, Glen Head, NY 11545, USA,

hereby represented by Mikael Holmberg, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

declares to subscribe for the Class C Shares and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of forty one thousand four hundred ninety six (41,496) shares of Class A in Kinnevik (the Max Kinnevik Shares).

As of the date hereof, based on a market quotation of Kinnevik dated 15 December 2010 which is the latest one available as of the date of the present meeting, the Cristina Kinnevik Shares so contributed represent a net contribution in kind in the aggregate amount of five million nine hundred sixty two thousand nine hundred seventy five and twenty cents Swedish krona (SEK 5,962,975.20) and the Max Kinnevik Shares so contributed represent a net contribution in kind in the aggregate amount of five million nine hundred sixty two thousand nine hundred seventy five and twenty cents Swedish krona (SEK 5,962,975.20).

*Contribution by Cristina Stenbeck*

The contribution by Cristina Stenbeck in an aggregate amount of five million nine hundred sixty two thousand nine hundred seventy five and twenty cents Swedish krona (SEK 5,962,975.20) is to be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-five thousand Swedish krona (SEK 25,000) is to be allocated to the share capital account (of Class B) of the Company; and

(ii) the remaining amount of five million nine hundred twelve thousand nine hundred seventy five and twenty cents Swedish krona (SEK 5,937,975.20) is to be allocated to the class B share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on 15 December 2010 by Cristina Stenbeck that, as at the date of such certificate:

- she is the full owner of the Cristina Kinnevik Shares; the Cristina Kinnevik Shares are fully paid-up;
- she is solely entitled to the Cristina Kinnevik Shares and has the power to dispose of the Cristina Kinnevik Shares;
- all formalities required under Swedish law in connection with the perfection of the transfer of the Cristina Kinnevik Shares to the Company have been or will be duly performed;

- according to Swedish law and the constitutive documents of Kinnevik, the Cristina Kinnevik Shares are freely transferable; and

- on 15 December 2010, the Cristina Kinnevik Shares are worth five million nine hundred sixty two thousand nine hundred seventy five and twenty cents Swedish krona (SEK 5,962,975.20), this valuation being the latest market quotation of Kinnevik available as of the date of the certificate.

#### Contribution by Andreas Maximillian Stenbeck

The contribution by Andreas Maximillian Stenbeck in an aggregate amount of five million nine hundred sixty two thousand nine hundred seventy five and twenty cents Swedish krona (SEK 5,962,975.20) is to be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-five thousand Swedish krona (SEK 25,000) is to be allocated to the share capital account (of Class C) of the Company; and

(ii) the remaining amount of five million nine hundred twelve thousand nine hundred seventy five and twenty cents Swedish krona (SEK 5,937,975.20) is to be allocated to the class C share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on 15 December 2010 by Andreas Maximillian Stenbeck that, as at the date of such certificate:

- he is the full owner of the Max Kinnevik Shares; the Max Kinnevik Shares are fully paid-up;
- he is solely entitled to the Max Kinnevik Shares and has the power to dispose of the Max Kinnevik Shares;
- all formalities required under Swedish law in connection with the perfection of the transfer of the Max Kinnevik Shares to the Company have been or will be duly performed;
- according to Swedish law and the constitutive documents of Kinnevik, the Max Kinnevik Shares are freely transferable; and

- on 15 December 2010, the Max Kinnevik Shares are worth five million nine hundred sixty two thousand nine hundred seventy five and twenty cents Swedish krona (SEK 5,962,975.20), this valuation being the latest market quotation of Kinnevik available as of the date of the certificate.

Both above mentioned certificates and the market quotation of Kinnevik dated 15 December 2010, after signature *in* varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the intervening parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder, Cristina Stenbeck and Andreas Maximillian Stenbeck (the Shareholders) resolve to amend Article 5.1. of the Company's Articles in order to reflect the resolutions taken above, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at two hundred and fifty thousand Swedish krona (SEK 250,000), represented by two hundred (200) Class A Shares, twenty-five (25) Class B Shares and twenty-five (25) Class C Shares, all in registered form, with a nominal value of one thousand Swedish krona (SEK 1,000) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to insert a new Article 5.3 in the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **5.3.** In addition to the share capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any Share in addition to its nominal value, is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any class of shares, as the case may be, shall be allocated upon their issuance to a share premium reserve account corresponding to that specific class of shares, to be denominated by the corresponding letter (it being understood Class A, Class B or Class C).

In case the Company holds sufficient available reserves according to a recent interim balance sheet presented to the general meeting of shareholders of the Company, such general meeting of shareholders may want to authorise the repayment of all or part of the contributed share premium amounts. In such case, the holders of a given class of shares shall be entitled *pro rata* to their shareholding in such class of shares, up to a maximum of the share premium amount stapled to such class of shares."

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to replace Article 15.2 of the Articles by the following paragraph which shall henceforth read as follows:

" **15.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits of the Company shall be distributed and paid as follows:

- (i) the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, *pro rata* to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the portion of the assets transferred or to be transferred by the holder of such class of shares to the Company (either in the form of an equity contribution or a sale) (the Class

A Investment), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board;

(ii) the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the portion of the assets transferred or to be transferred by the holder of such class of shares to the Company (either in the form of an equity contribution or a sale) (the Class B Investment), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board;

(iii) the holders of the Class C Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class C Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from the portion of the assets transferred or to be transferred by the holder of such class of shares to the Company (either in the form of an equity contribution or a sale) (the Class C Investment), minus (ii) any costs directly related to the Class C Investment, items (i) and (ii) to be determined by the Board; and

(iv) the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend not related to a specific class of shares or transfer it to the reserve or carry it forward. In the event of a distribution of a dividend, this dividend is distributed pro rata the shares.”

#### *Seventh resolution*

The Shareholders resolve to replace Article 16.2 of the Articles by the following paragraph which shall henceforth read as follows:

" **16.2.** The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in the manner provided for by article 15.2 of these Articles."

#### *Eighth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the converted shares into Class A Shares, the issuance of Class B Shares and Class C Shares and to perform any formalities in connection.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognized that at the request of the party hereto, these minutes have been worded in English followed by a French translation. In the case of discrepancy between the English and the French versions, the English version shall prevail.

The documents having been read and translated to the representative of the persons appearing, he signed with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le seizième jour du mois de décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Verdere S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, avenue J.P. Pescatore, L-2324 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.203 et ayant un capital social de 200.000 SEK (la Société) constituée par acte du notaire Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1420 du 10 juillet 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

Sapere Aude Trust Reg., une entreprise de fiducie ayant la personnalité morale constituée selon les lois du Liechtenstein, ayant son siège social à Vaduz et son adresse à c/o LGT Treuhand, Aktiengesellschaft, Städtle 28, 9490 Vaduz, immatriculée au Registre Public du Liechtenstein sous le numéro FL0001.022.889-3 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mikael Holmberg, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 16 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- qu'il est l'Associé Unique de la Société.

- que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Conversion des deux cents (200) parts sociales existantes sous forme nominative, avec valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000), en deux cents (200) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante mille couronnes suédoises (SEK 50.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent mille couronnes suédoises (SEK 200.000) représenté par deux cents (200) parts sociales de classe A, sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune, à deux cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 250.000) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) parts sociales de classe B et vingt-cinq (25) parts sociales de classe C, sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune;

3. Souscription et paiement des vingt-cinq (25) parts sociales de classe B nouvellement émises et des vingt-cinq (25) parts sociales de classe C nouvellement émises comme mentionné au point 2 ci-avant par un apport en nature;

4. Modification de l'Article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée au point 2 ci-avant, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 250.000), représenté par deux cents (200) parts sociales de Classe A, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B et vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, toutes sous forme nominative avec une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»;

5. Insertion d'un nouvel Article 5.3 dans les Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.3.** En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférés. Chaque prime d'émission versée pour toute part sociale, ou une classe spécifique de parts sociales le cas échéant, suite à leur émission doit être allouée à un compte réserve de prime d'émission correspondant à cette catégorie spécifique de parts sociales, qui sera défini par la lettre correspondante (c'est-à-dire Classe A, Classe B ou Classe C).

Dans la mesure où la Société détient des réserves disponibles suffisantes conformément à une situation comptable intérimaire récente de la Société présentée à l'assemblée générale des associés de la Société, ladite assemblée générale peut autoriser le remboursement de tout ou partie des montants de primes d'émission. Dans un tel cas, les détenteurs d'une classe de parts sociales spécifique auront droit à un montant pouvant aller jusqu'au maximum du montant de la prime d'émission en relation avec cette classe de parts sociales, calculé au prorata de leur participation respective dans cette classe de parts sociales.»;

6. Modification de l'article 15.2 des Statuts aura désormais la teneur suivante:

« **15.2.** Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve légale et sous réserve des dispositions légales applicables, les bénéfices de la Société seront distribués et payés comme suit:

(i) les détenteurs des parts sociales de Classe A au moment de cette distribution auront droit, au prorata du capital investi (valeur nominale, et le cas échéant, prime d'émission) par chacun de ces détenteurs pour ces parts sociales de Classe A, à (i) tous les produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit ou revenu) découlant de la portion des actifs transférés ou à transférer par le ou les détenteur(s) de cette classe de parts sociales à la Société (sous la forme d'un apport en capital ou d'une cession) (l'Investissement de Classe A) moins (ii) tous les frais directement liés à l'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil;

(ii) les détenteurs des parts sociales de Classe B au moment de cette distribution, auront droit, au prorata du capital investi (valeur nominale, et, le cas échéant, prime d'émission) par chacun de ces détenteurs pour ces parts sociales à Classe B, à (i) tous les produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit ou revenu) découlant de la portion des actifs transférés ou à transférer par le ou les détenteur(s) de cette classe de parts sociales à la Société (sous la forme d'un apport en capital ou d'une cession) (l'Investissement de Classe B) moins (ii) tous les frais directement liés à l'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil;

(iii) les détenteurs des parts sociales de Classe C au moment de cette distribution auront droit, au prorata du capital investi (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission) par chacun de ces détenteurs pour ces parts sociales de Classe C, à (i) tous les produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit ou revenu) découlant de la portion des actifs transférés ou à transférer par le ou les détenteur(s) de cette classe de parts sociales à la Société (sous la forme d'un apport en capital ou d'une cession) (l'Investissement de Classe C) moins (ii) tous les frais directement liés à l'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil;



(iv) l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant). Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende non relatif à une classe de parts sociales spécifique, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de distribution d'un dividende, ce dividende est distribué au prorata des titres détenus.»;

7. Modification de l'Article 16.2 des Statuts comme suit:

« **16.2.** Le surplus après réalisation de tous les actifs et passifs est distribué aux Associés de la façon décrite dans l'article 15.2 des Statuts.»

8. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder individuellement à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

- que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les deux cents (200) parts sociales existantes de la Société sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune, en deux cents (200) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante mille couronnes suédoises (SEK 50.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent mille couronnes suédoises (SEK 200.000) représenté par deux cents parts sociales de Classe A, sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune, à deux cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 250.000) par la création et l'émission de vingt-cinq (25) parts sociales de classe B (les Parts Sociales de Classe B) et vingt-cinq (25) parts sociales de classe C (les Parts Sociales de Classe C), sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver et d'accepter la souscription et la libération des parts sociales nouvellement émises de la manière indiquée ci-dessous.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ces faits exposés,

1. Cristina Stenbeck, directrice de la Société, née le 27 septembre 1977 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 11 Bolton Street, London W1J 8BB, Royaume-Uni,

ici représentée par Mikael Holmberg, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

déclare souscrire aux Parts Sociales de Classe B et les libérer intégralement par un apport en nature représenté par quarante et un mille quatre cent quatre-vingt seize (41.496) actions de Classe A dans Investment AB Kinnevik (publ), une société anonyme suédoise cotée au Nasdaq OMX Nordic Stockholm stock exchange (Suède) ayant son siège social à P.O. Box 2094, S-103 13 Stockholm, Suède et le numéro d'immatriculation 556047-9742 (Kinnevik) (les Actions Kinnevik de Cristina).

ET

2. Andreas Maximilien Stenbeck, étudiant, né le 8 mars 1985 à New York, USA et ayant élu domicile à Mayville Farm, 867 Cedar Swamp Road, Glen Head, NY 11545, USA,

ici représenté par Mikael Holmberg, avec adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

déclare souscrire aux Parts Sociales de Classe C et les libérer intégralement par un apport en nature se composant de quarante et un mille quatre cent quatre-vingt seize (41.496) actions de Classe A dans Kinnevik (les Actions Kinnevik de Max).

A la date des présentes, en se basant sur la cotation de marché de Kinnevik en date du 15 décembre 2010 qui est la dernière disponible à la date de la présente assemblée, les Actions Kinnevik de Cristina représentent un apport en nature d'un montant total de cinq millions neuf cent soixante deux mille neuf cent soixante quinze couronnes suédoises et vingt centimes (SEK 5.962.975,20) et les Actions Kinnevik de Max représentent un apport en nature d'un montant total de cinq millions neuf cent soixante deux mille neuf cent soixante quinze couronnes suédoises et vingt centimes (SEK 5.962.975,20).

Apport de Cristina Stenbeck

L'apport de Cristina Stenbeck d'un montant total de cinq millions neuf cent soixante deux mille neuf cent soixante quinze couronnes suédoises et vingt centimes (SEK 5.962.975,20) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de vingt-cinq mille couronnes suédoises (SEK 25.000) sera alloué au compte capital social (de Classe B) de la Société; et

(ii) le solde, soit cinq millions neuf cent trente sept mille neuf cent soixante quinze couronnes suédoises et vingt centimes (SEK 5.937.975,20), sera alloué au compte prime d'émission de Classe B de la Société.

Il résulte d'un certificat émis le 15 décembre 2010 par Cristina Stenbeck que, à la date dudit certificat:

- Cristina Stenbeck est l'entière détentrice des Actions Kinnevik de Cristina; les Actions Kinnevik de Cristina sont entièrement libérées;

- elle est l'unique titulaire des Actions Kinnevik de Cristina et a le pouvoir d'aliéner ces actions;

- toutes les formalités requises conformément à la loi suédoise relative au transfert des Actions Kinnevik de Cristina ont été ou seront dument effectuées;

- conformément à la loi suédoise et aux documents constitutifs de Kinnevik, les Actions Kinnevik de Cristina sont librement cessibles; et

- en date du 15 décembre 2010, les Actions Kinnevik de Cristina sont évaluées à cinq millions neuf cent soixante deux mille neuf cent soixante quinze couronnes suédoises et vingt centimes (SEK 5.962.975,20), cette évaluation correspondant à la dernière cotation de marché des titres Kinnevik disponible à la date du certificat.

*Apport d'Andreas Maximilien Stenbeck*

L'apport d'Andreas Maximilien Stenbeck d'un montant total de cinq millions neuf cent soixante deux mille neuf cent soixante quinze couronnes suédoises et vingt centimes (SEK 5.962.975,20) sera affecté de la manière suivante:

(i) un montant de vingt-cinq mille couronnes suédoises (SEK 25.000) sera alloué au compte capital social (de Classe C) de la Société; et

(ii) le solde, soit cinq millions neuf cent trente sept mille neuf cent soixante quinze couronnes suédoises et vingt centimes (SEK 5.937.975,20), sera alloué au compte prime d'émission de Classe C de la Société.

Il résulte d'un certificat émis le 15 décembre 2010 par Andreas Maximilien Stenbeck que, à la date dudit certificat:

- Max Stenbeck est l'entier détenteur des Actions Kinnevik de Max; les Actions Kinnevik de Max sont entièrement libérées;

- il est l'unique titulaire des Actions Kinnevik de Max et a le pouvoir d'aliéner ces actions;

- toutes les formalités requises conformément à la loi suédoise relative au transfert des Actions Kinnevik de Max ont été ou seront dument effectuées;

- conformément à la loi suédoise et aux documents constitutifs de Kinnevik, les Actions Kinnevik de Max sont librement cessibles; et

- en date du 15 décembre 2010, les Actions Kinnevik de Max sont évalués à cinq millions neuf cent soixante deux mille neuf cent soixante quinze couronnes suédoises et vingt centimes (SEK 5.962.975,20), cette évaluation correspondant à la dernière cotation de marché des titres Kinnevik disponible à la date du certificat.

Les deux certificats mentionnés ci-dessus et la valeur de cotation de Kinnevik en date du 15 décembre 2010, après signature ne varient par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et des parties intervenantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique, Cristina Stenbeck et Andreas Maximilian Stenbeck (les Associés) décident de modifier l'Article 5.1. des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille couronnes suédoises (SEK 250.000), représenté par deux cents (200) parts sociales de Classe A, vingt-cinq (25) parts sociales de Classe B et vingt-cinq (25) parts sociales de Classe C, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de mille couronnes suédoises (SEK 1.000) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident d'insérer un nouvel Article 5.3 dans les Statuts qui aura la teneur suivante:

« **5.3.** En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées pour une part sociale en plus de sa valeur nominale seront transférés. Chaque prime d'émission versée pour toute part sociale, ou une classe spécifique de parts sociales le cas échéant, suite à leur émission doit être allouée à un compte réserve de prime d'émission correspondant à cette catégorie spécifique de parts sociales, qui sera défini par la lettre correspondante (c'est-à-dire Classe A, Classe B ou Classe C).

Dans la mesure où la Société détient des réserves disponibles suffisantes conformément à une situation comptable intermédiaire récente de la Société présentée à l'assemblée générale des associés de la Société, ladite assemblée générale peut autoriser le remboursement de tout ou partie des montants de primes d'émission. Dans un tel cas, les détenteurs d'une class de parts sociales spécifique auront droit à un montant pouvant aller jusqu'au maximum du montant de la prime d'émission en relation avec cette classe de parts sociales, calculé au prorata de leur participation respective dans cette classe de parts sociales.»

#### *Sixième résolution*

Les Associés décident de remplacer l'Article 15.2 des Statuts par le paragraphe suivant:

« **15.2.** Après l'affectation des bénéfices au compte de réserve légale et sous réserve des dispositions légales applicables, les bénéfices de la Société seront distribués et payés comme suit:

(i) les détenteurs des parts sociales de Classe A au moment de cette distribution auront droit, au prorata du capital investi (valeur nominale, et le cas échéant, prime d'émission) par chacun de ces détenteurs pour ces parts sociales de Classe A, à (i) tous les produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit ou revenu) découlant de la portion des actifs transférés ou à transférer par le ou les détenteur(s) de cette classe de parts sociales à la Société (sous la forme d'un apport en capital ou d'une cession) (l'Investissement de Classe A) moins (ii) tous les frais directement liés à l'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil;

(ii) les détenteurs des parts sociales de Classe B au moment de cette distribution, auront droit, au prorata du capital investi (valeur nominale, et, le cas échéant, prime d'émission) par chacun de ces détenteurs pour ces parts sociales à Class B, à (i) tous les produits et revenus (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit ou revenu) découlant de la portion des actifs transférés ou à transférer par le ou les détenteur(s) de cette classe de parts sociales à la Société (sous la forme d'un apport en capital ou d'une cession) (l'Investissement de Classe B) moins (ii) tous les frais directement liés à l'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil;

(iii) les détenteurs des parts sociales de Classe C au moment de cette distribution auront droit, au prorata du capital investi (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission) par chacun de ces détenteurs pour ces parts sociales de Classe C, à (i) tous les produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produit ou revenu) découlant de la portion des actifs transférés ou à transférer par le ou les détenteur(s) de cette classe de parts sociales à la Société (sous la forme d'un apport en capital ou d'une cession) (l'Investissement de Classe C) moins (ii) tous les frais directement liés à l'Investissement de Classe C, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le Conseil;

(iv) l'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant). Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende non relatif à une classe de parts sociales spécifique, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de distribution d'un dividende, ce dividende est distribué au prorata des titres détenus.»

#### *Septième résolution*

Les Associés décident de remplacer l'Article 16.2 des Statuts par le paragraphe suivant:

« **16.2.** Le surplus après réalisation de tous les actifs et passifs est distribué aux Associés de la façon décrite dans l'article 15.2 des Statuts.»

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature et au nom de la Société, à l'inscription de la conversion des parts sociales en parts sociales de classe A, à l'émission de parts sociales de classe B et de classe C et d'effectuer toute formalité y relative.

#### *Estimation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à environ EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. HOLMBERG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/58901. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018538/468.

(110022281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

**CEREP III Denmark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.269.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039054/11.

(110043971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

**BEVA International s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.  
R.C.S. Luxembourg B 88.305.

**AUFLÖSUNG**

Im Jahre zweitausendzehn, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

**IST ERSCHIENEN:**

Herr Christianus J.M. VAN DE DONK, Kaufmann, geboren in NL-Eindhoven (Niederlande), am 29. März 1943, wohnhaft in CH-3997 Bellwald, Haus Sletterenberg (Schweiz), hier vertreten durch die Aktiengesellschaft («société anonyme») Fiduciaire EuroLux mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B, unter der Nummer 34.752, selbst hier vertreten durch ihren Bevollmächtigten Herrn Carsten SÖNS, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer ihm ausgestellten privatschriftlicher Vollmacht, welche nach gehöriger «ne varietur» Signatur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "BEVA International S.à.r.l.", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B, unter der Nummer 88.305, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch Dr. Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven, am 8. Juli 2002, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1396 vom 26. September 2002.

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

III.- Dass der Komparent alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist.

IV.- Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, aufbewahrt werden.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Carsten SÖNS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2011. Relation GRE/2011/126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 14. Februar 2011.

Référence de publication: 2011022944/48.

(110027371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**Van De Donk Beheer B.V., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 67.987.

—  
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendzehn, den achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

STICHTING ADMINISTRATIE KANTOOR VAN DE DONK BEHEER B.V., die Stiftung niederländischen Rechts mit Sitz in De Woerd 12, NL-5397 AK Lith (Niederlande), hier vertreten durch die Aktiengesellschaft («société anonyme») Fiduciaire Eurolux mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B, unter der Nummer 34.752, selbst hier vertreten durch ihren Bevollmächtigten Herrn Carsten SÖNS, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer ihm ausgestellten privatschriftlicher Vollmacht, welche nach gehöriger «ne varietur» Signatur durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, ersucht den amtierenden Notar seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Van De Donk Beheer B.V.", mit Sitz in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg („Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg“), Sektion B, unter der Nummer 67.987, welche Gesellschaft ihren Sitz nach Luxemburg verlegt hat gemäß Urkunde aufgenommen durch Dr. Gérard LECUIT, Notar mit damaligen Amtssitz in Hesperingen, am 17. Dezember 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 206 vom 25. März 1999.

II.- Dass das Stammkapital der Gesellschaft achtzehntausendeinundfünfzig Euro und zweiundfünfzig Cent (18.151,52 EUR) beträgt, eingeteilt in vierhundert (400) Anteile ohne Nennwert.

III.- Dass der Komparent alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft ist.

IV.- Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

V.- Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI.- Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII.- Dass dem Geschäftsführer volle Entlast für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag erteilt wird.

VIII.- Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX.- Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen, aufbewahrt werden.

*Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Carsten SÖNS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2011. Relation GRE/2011/127. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 14. Februar 2011.

Référence de publication: 2011023232/48.

(110027376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2011.

**The Open Ends, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6C, roue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.633.

---

**STATUTS**

Une association sans but lucratif, régie par les présents statuts, par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984, du 4 mars 1994, 1<sup>er</sup> août 2001 et 19 décembre 2002, dénommée:

The Open Ends, A.s.b.l.,

a été constituée le 7.02.2011 par les membres fondateurs:

1. Thull Georges
2. Loes Luc
3. Pilger Tom
4. Marck Bryan
5. Peters Gilles

L'association The Open Ends ne pourra, en aucun cas, déroger aux principes qui ont conduit à sa création, principes qui sont définis plus amplement dans les présents statuts.

*Sommaire*

Chapitre 1: Siège social - Durée - Objet

Chapitre 2: Admission, Expulsions des membres

Chapitre 3: Fondateurs - Administration

Chapitre 4: Assemblée Générale

Chapitre 5: Dissolution

Chapitre 6: Modification des statuts

**Chapitre 1<sup>er</sup> . Siège social - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association porte la dénomination THE OPEN ENDS, A.s.b.l.

**Art. 2.** Le siège sociale est établi au café Plain Vanilla à Kockelscheuer.

**Art. 3.** La durée de l'association est illimitée.

**Art. 4.** Le but principal est l'organisation des manifestations culturelles et divers.

**Art. 5.** The Open Ends mène son action en dehors de toute considération politique ou religieuse.

**Chapitre 2. Admission, Expulsions des membres**

**Art. 7.** Chaque personne qui veut devenir membre doit payer une carte de membre chaque année.

Pour devenir membre active il faut payer 10 euros.

Pour devenir membre donateur il faut payer 5 euros.

**Art. 8.** Tout membre doit déclarer accepter les présents statuts et de respecter les règles internes de The open Ends.

Tout membre actif est commis d'aider à toute manifestation s'il est disponible.

**Art. 9.** Seulement les membres du conseil administratif ont le droit d'accepter ou expulser un membre.

**Art. 10.** Le nombre des membres de l'association est illimité mais il en faut au moins cinq.

**Art. 11.** Tout membre peut se retirer de The Open Ends sur simple déclaration écrite.

**Art. 12.** Tout membre qui n'est pas dans le conseil peut être exclu par le conseil administratif, si:

1. Les cotisations ne sont pas payées après 31 jours.
2. Les règles internes ne sont pas acceptées.
3. Si la majorité du conseil administratif décide l'exclusion.

**Chapitre 3. Fondateurs - Administration**

**Art. 13.** Les fondateurs sont: Thull Georges, Loes Luc, Pilger Tom, Bryan Marck, Peters Gilles.

**Art. 14.** The Open Ends est géré par un conseil administratif composé:

1. d'un président,

2. d'un vice président, qui remplace le président empêché,
3. d'un secrétaire, chargé des travaux administratifs,
4. d'un trésorier, chargé des travaux financiers,
5. d'un assesseur.

**Art. 15.** Toutes les décisions du conseil administratif seront prises par voix nominale, à la majorité simple des voix. En cas de partage des voix, celle du président ou de son remplaçant sera prépondérante.

**Art. 16.** Le trésorier et le Président ont accès au compte courant de l'association.

**Art. 17.** Le trésorier est chargé du recouvrement des cotisations, de la tenue des livres de comptabilité et de la gestion des comptes de The open Ends. Aucune dépense ne peut être effectuée sans l'accord de la majorité du conseil administratif. Le trésorier présente chaque mois le compte financier au conseil.

**Art. 18.** Chaque année le trésorier fait un rapport des comptes financiers et le présente au conseil. Après que le conseil a approuvé le rapport il sera vérifié par deux reviseurs de caisse.

**Art. 17.** Seulement les membres du conseil peuvent soumettre une demande pour un nouveau membre pour le conseil.

**Art. 18.** L'entier conseil administratif devra se réunir au moins une fois tous les deux mois. La présence à ces réunions est obligatoire.

**Art. 19.** La qualité de membre du conseil administratif se perd par lettre de démission personnelle adressée au conseil.

#### **Chapitre 4. Assemblée Générale**

**Art. 20.** Au cours du premier trimestre de chaque année une assemblée générale se tiendra au siège social. La convocation digitale ou écrite, adressée individuellement à chaque membre doit contenir l'ordre du jour.

**Art. 21.** Sont réservés à la compétence de l'assemblée générale:

1. la modification des statuts,
2. la fixation des cotisations,
3. la nomination et la révocation des administrateurs,
4. élections des deux reviseurs de caisse.

Les décisions 1.; 2.; 3. sont soumises à la majorité des 2/3 des membres présents à l'assemblée générale, pour 4. il suffit la simple majorité.

#### **Chapitre 5. Dissolution**

**Art. 22.** En cas de dissolution, il faut qu'une assemblée générale se tienne avant.

**Art. 23.** Tous les comptes financiers seront réglés en faisant un don à l'association «Een Häerz fir Kriibskrank Kanner».

#### **Chapitre 6. Modification des statuts**

**Art. 24.** Pour que les statuts pourront être modifiés, il faut que tous les membres soient informés. La modification est réservée à la compétence de l'assemblée générale, et il faut la majorité de 2/3 de tous les membres.

Thull Georges / Loes Luc / Pilger Tom / Marck Bryan / Peters Gilles  
*Président / Vice-président / Trésorier / Secrétaire / Assesseur*

Référence de publication: 2011022654/84.

(110026054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

---

#### **CEREP III E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.153.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011039055/11.

(110043959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Chavet Aloys S.A., Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.355.

—  
Suite au changement de la dénomination des rues, il y a lieu de noter que l'adresse du siège de Chavet Aloys sa a été changé:

ancienne dénomination:

L-9990 WEISWAMPACH Maison 61

nouvelle dénomination:

L-9990 WEISWAMPACH Duarrefstrooss 61

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011039070/15.

(110043628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Nordtman Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.389.

—  
EXTRAIT

En date du 24 janvier 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. M.J.A. Dobbelsteen, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Roy van Orsouw, avec adresse au 14-16, route de Wasserbilliger, L-6490 Echternach, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

Référence de publication: 2011039246/17.

(110043723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

---

**Cefarg Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.274.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, que:

La démission de Monsieur Jean WAGNER en tant qu'administrateur de la société, a été acceptée.

Ont été nommés comme nouveaux administrateurs:

- Monsieur Roland DE CILLIA né à Luxembourg, le 16 mars 1968, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg;
- Monsieur Jeannot DIDERRICH, né à Ettelbruck, le 27 mars 1973, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg;
- Monsieur Romain WAGNER, né à Esch-sur-Alzette le 26 juin 1967, demeurant professionnellement 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les mandats des nouveaux administrateurs prendront fin à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011040281/20.

(110045354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.